

**MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION
RADIO DE L'ONTARIO**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET
ÉTATS FINANCIERS**

31 MARS 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Mouvement des intervenants en communication radio de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Mouvement des intervenants en communication radio de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

ASSURANCE • TAX • ADVISORY

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT, (SUITE)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT, (SUITE)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly HKC

Comptables professionnels agréés
Comptables publics licenciés
Le 8 juin 2023

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

État des résultats	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État de la situation financière	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 - 10

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
REVENUS		
Subventions (Note 7)	\$ 245,250	\$ 289,850
Publicité	73,341	74,243
Contrats de services	1,500	-
Cotisation des membres	4,000	4,000
Dons	-	500
	324,091	368,593
DÉPENSES		
Assurances	2,641	2,390
Frais de bureau et informatique	2,145	3,852
Frais de déplacements	13,487	5,702
Honoraires contractuels	22,845	40,252
Honoraires professionnels	7,317	7,017
Intérêts et frais bancaires	283	279
Loyer	6,000	6,000
Membriétés et licences	1,013	1,426
Publicité et programmes	194,823	191,468
Salaires et avantages sociaux	99,973	90,441
Téléphone	1,528	1,092
	352,055	349,919
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	\$ (27,964)	\$ 18,674

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	Fonds de réserve opérationnelle		Non affecté		2023 Total		2022 Total	
SOLDE AU DÉBUT	\$	30,000	\$	18,957	\$	48,957	\$	30,283
EXCÉDENT (INSUFFIANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		-		(27,964)		(27,964)		18,674
SOLDE À LA FIN	\$	30,000	\$	(9,007)	\$	20,993	\$	48,957

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2023

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	\$ 76,917	\$ 108,974
Comptes à recevoir (Note 3)	9,165	51,259
Frais payés d'avance	2,198	2,162
	<u>\$ 88,280</u>	<u>\$ 162,395</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes à payer et frais courus (Note 4)	\$ 32,453	\$ 40,208
Revenus reportés (Note 5)	34,834	33,230
	67,287	73,438
DETTE À LONG TERME	-	40,000
	<u>67,287</u>	<u>113,438</u>
ACTIF NET		
Actif net grevé d'affectations internes (Note 6)	30,000	30,000
Dettes nettes non affectées	(9,007)	18,957
	<u>20,993</u>	<u>48,957</u>
	<u>\$ 88,280</u>	<u>\$ 162,395</u>

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

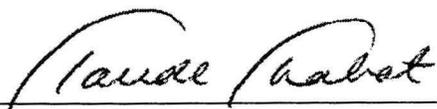
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	\$ (27,964)	\$ 18,674
Variation sans liquidité :		
Portion oubliable du prêt CUEC	(10,000)	-
Changement des:		
Comptes à recevoir	42,094	(3,980)
Frais payés d'avance	(36)	(1,075)
Comptes à payer et frais courus	(7,755)	(17,810)
Revenus reportés	1,604	4,498
	<u>(2,057)</u>	<u>307</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(30,000)</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(32,057)	307
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	<u>108,974</u>	<u>108,667</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN	<u>\$ 76,917</u>	<u>\$ 108,974</u>

Adopté au nom du conseil d'administration



(administrateur)



(administrateur)

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Mouvement des intervenants en communication radio de l'Ontario est un organisme sans but lucratif qui a pour objectif d'assurer la diffusion de programmes radiophoniques desservant la communauté francophone de l'Ontario.

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus reçus à des fins spécifiques pour les activités de fonctionnement sont inscrits aux revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les revenus reçus à des fins non spécifiques sont inscrits aux revenus au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Le revenu des services est comptabilisé lorsque le service rendu est mesurable et que le recouvrement en est raisonnablement certain.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises. Les catégories d'immobilisations qui ne sont pas comptabilisées dans l'état de la situation financière sont le mobilier et les ordinateurs.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Des instruments financiers sont des actifs ou passifs financiers d'une entité qui lui confèrent un droit de recevoir des fonds ou un autre actif financier d'un autre parti ou qui lui oblige de remettre des fonds ou un autre actif financier à un autre parti.

Comptabilisation

L'entité comptabilise initialement les instruments financiers à leur juste valeur ajustée des coûts de transaction directement liée à l'instrument financier. Par la suite, l'entité comptabilise ses instruments financiers au coût amorti, sauf pour ce qui est des placements dans des instruments de capitaux inscrits sur un marché actif, qui continuent d'être inscrits à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES, (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS, (SUITE)

Les actifs financiers inscrits au coût amorti sont l'encaisse et les comptes à recevoir. Les passifs financiers inscrits au coût amortis sont les comptes à payer, les frais courus et la dette à long terme. L'entité n'a aucun instrument financier inscrit à sa juste valeur.

Évaluation

Les actifs financiers inscrits au coût amorti sont évalués annuellement afin de déceler s'il y a indication de baisses de valeur possible. Toute baisse de valeur sera une réduction comptabilisée aux résultats. Toute baisse de valeur inscrite peut être renversée, s'il y a amélioration, jusqu'à un maximum de la baisse de valeur originalement reconnue. Le montant du renversement doit être comptabilisé aux résultats.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Dans la préparation des états financiers, en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants inscrits à l'actif et au passif, la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et les montants inscrits aux résultats de la période. Les estimations et hypothèses sont révisées régulièrement et, si des ajustements sont jugés nécessaires, ils sont inscrits dans la période où ils sont révisés. Les postes faisant l'objet d'estimations et d'hypothèses sont la provision pour créances douteuses et les frais courus. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

3. COMPTES À RECEVOIR

	2023	2022
Clients	\$ 6,174	\$ 2,440
Apparentés (Note 8)	678	-
Subventions	1,400	48,819
Taxe de vente harmonisée	913	-
	<u>\$ 9,165</u>	<u>\$ 51,259</u>

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

4. COMPTES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2023	2022
Fournisseurs	\$ 162	\$ 712
Frais courus	7,000	7,000
Apparentés (Note 8)	18,745	22,695
Remises gouvernementales	5,274	3,616
Salaires	1,272	969
Taxe de vente harmonisée	-	5,216
	\$ 32,453	\$ 40,208

5. REVENUS REPORTÉS

	2023	2022
Publicité	\$ 9,834	\$ 16,480
Subvention - École à Radio	-	16,750
Subvention - Nouveaux Horizons	25,000	-
	\$ 34,834	\$ 33,230

6. AFFECTATIONS INTERNES

En 2022, le conseil d'administration de Mouvement des intervenants en communication radio de l'Ontario a résolu d'affecter un montant de \$30,000 au fonds de réserve opérationnelle. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

7. SUBVENTIONS

	2023	2022
Patrimoine canadien		
- programmation	\$ 60,000	\$ 60,000
- projets langues officielles	50,000	26,600
	<u>110,000</u>	<u>86,600</u>
Gouvernement de l'Ontario		
- école à radio 2020-2021	-	35,000
- école à radio 2021-2022	66,750	98,250
- école à radio 2022-2023	50,000	-
- inclusion des aînés	-	25,000
- stratégie de communication et déclinaison sur le web	-	25,000
	<u>116,750</u>	<u>183,250</u>
Autres		
- fonds de secours pour les OBNL francophones (AFO)	-	20,000
- programme de partenariat pour la commémoration (ACC)	11,500	-
- programme d'appui à la francophonie canadienne (SQIC)	7,000	-
	<u>18,500</u>	<u>20,000</u>
Total	<u>\$ 245,250</u>	<u>\$ 289,850</u>

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Mouvement des intervenants en communication radio de l'Ontario a, au cours de l'exercice, effectué les transactions suivantes avec les différentes radios communautaire de la province qui forment son conseil d'administration :

	2023	2022
REVENUS		
Cotisation des membres	\$ 4,000	\$ 4,000
DÉPENSES		
Frais de déplacements	3,911	-
Honoraires contractuels	20,006	33,174
Publicité et programmes	\$ 192,264	\$ 191,468
	<u>\$ 216,181</u>	<u>\$ 224,642</u>

Les soldes de la situation financière afférents aux radios communautaires à la fin de l'exercice sont :

Comptes à recevoir	\$ 678	\$ -
Comptes à payer	\$ 18,745	\$ 22,695

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

9. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme reçoit son financement de base de Patrimoine canadien, son opération dépend de la continuité de ce financement.

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme s'expose aux risques suivants:

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de pertes liées au non-respect d'obligations financières de la part de clients. L'entreprise est exposée à des risques de crédit en raison des instruments financiers présents dans les comptes à recevoir de \$9,165 (2022 - \$51,259). L'organisme n'a aucune garantie collatérale ou mesure pour sécuriser ses comptes à recevoir. La direction estime que le risque de crédit est faible et non matériel.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité constitue le risque que l'organisme soit dans l'incapacité de répondre à ces obligations face à un tiers parti. L'organisme est exposé au risque de liquidité dans ses comptes à payer et frais courus d'une valeur de \$32,453 (2022 - \$40,208). L'organisme analyse ses besoins de liquidités de façon régulière afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin d'être capable de rencontrer ses obligations financières à court terme. La direction estime que le risque de liquidité est faible et non matériel.
